





# SOMMAIRE

1. DEFINITION .....	3
2. CRITÈRES DE SÉLECTION DES ÉPREUVES .....	4
2.1 Prérequis.....	4
2.2 Obligations.....	4
2.3 Parcours .....	4
2.4 Médical .....	5
2.5 Sécurité.....	5
2.6 Le lieu .....	6
2.7 La durée .....	6
2.8 La logistique .....	6
2.9 Règlement sportif.....	6
2.10 Limite de délégation.....	6
3. CRITÈRES DE PARTICIPATION DES SPORTIFS .....	7
3.1 Prérequis.....	7
3.2 Obligations.....	8
3.3 Types de pratiques ouvertes.....	8
4. DEVELOPPEMENT DURABLE .....	9
4. CONTRAINTES SPECIFIQUES .....	10
4.1 Identité visuelle.....	10
4.2 Equipes partenaires.....	10
4.3 Durée d'engagement.....	10
5. INSCRIPTION DANS LE CIRCUIT .....	11
5.1 Candidature .....	11
5.2 Validation.....	11
Annexe 1 : Dossier de candidature .....	12



## 1. DEFINITION

Le **Handi Spot Trail Tour (HSTT)** est un circuit national d'évènements sportifs en milieu naturel porté par la Fédération Française Handisport (FFH).

Les objectifs sont de promouvoir :

- La pratique des trails pour le plus grand nombre des personnes en situation de handicap
- Les valeurs de partage des émotions vécues dans le respect des autres et du milieu naturel.

Conçues comme des défis sportifs pour soi-même, seuls(es) ou épaulés(es) par des accompagnants(es), les étapes du circuit mettent en avant la sensibilisation au milieu naturel et la découverte du territoire d'accueil.

Ce circuit contribue au développement des pratiques de pleine nature adaptées. Il vise à favoriser la pratique régulière de ces activités sur le territoire national.

## 2. CRITÈRES DE SÉLECTION DES ÉPREUVES

### 2.1 Prérequis

- Les parcours sélectionnés pour le HSTT devront être qualifiés par la FFH à partir du cahier des charges Handi 'Spot, codéveloppé avec le Groupe Rossignol.
- Les parcours seront consultables sur l'agenda événementiel du site On Piste consultable à partir du lien suivant : [https://www.onpiste.com/explorer?label\[\]=1&since=2024-06-07&tab=events](https://www.onpiste.com/explorer?label[]=1&since=2024-06-07&tab=events)
- Ils seront aussi consultables à partir du calendrier de la FFH : <https://extranet.handisport.org/events/calendar>

### 2.2 Obligations

- Nommer une équipe responsable de l'organisation sous la dénomination de comité d'organisation local (COL). Elle comportera un responsable principal et des adjoints dont les missions seront précisées dans l'organigramme.
- Créer un visuel de l'étape en collaboration avec la FFH
- Mettre en place un système d'inscription en ligne. Au choix, l'organisateur peut utiliser sa propre plateforme ou bien celle proposée par Rossignol
- Proposer la gratuité d'un accompagnant ou guide pour chaque coureur en situation de handicap
- Proposer, au niveau du COL, une ou plusieurs personnes à contacter pour aider les personnes dans leurs démarches d'inscription et de déplacement
- Etablir un livret d'accueil de l'étape détaillant, a minima :
  - L'adresse du lieu de récupération des dossards
  - Comment s'y rendre
  - Les hébergements possibles en précisant les chambres PMR disponibles dans un rayon de 40' autour de l'épreuve
  - Si c'est le cas, la restauration proposée le jour de l'épreuve
  - Les horaires du programme
  - Les parcours ou le lien vers les parcours
  - Les spécificités que le comité d'organisation de l'étape souhaite mettre en avant
- Etablir un budget à l'équilibre en appliquant la tarification souhaitée par le COL et la FFH
- Proposer un espace d'accueil de 3mx3m en zone départ/arrivée pour le comité handisport du territoire ou un membre de l'organisation HSTT

### 2.3 Parcours

- Proposition d'un parcours de type « Trace », praticable avec un fauteuil roulant sportif tout terrain
  - Largeur de bande de roulement >1M en tout point de l'itinéraire
  - Pente maximale de 15% pour une distance de 50m
  - Technicité maximale : La pose du pied s'adapte à l'irrégularité du support. Le placement des appuis se fait sur les zones de meilleure adhérence.
  - Le sol doit permettre le roulage sans difficulté excessive en toute condition météorologique.
  - Pas d'obstacle isolé ponctuel supérieur à 10cm à la montée, 20 cm à la descente
- Un parcours complémentaire peut être proposé spécifiquement pour des coureurs debout.
- Les parcours proposés sont soumis à la validation préalable de la FFH.

## Cotation des parcours en fonction du temps de pratique nécessaire à la réalisation du parcours à une allure minimale requise de 3 km/h.

Le calcul tient compte du dénivelé et s'inspire de la démarche du km/effort.  
Pour chaque portion de 100 m de dénivelé positif, 1 km est ajouté au parcours initial prévu par le COL.

Soit, 0,25 km ajouté au parcours initial par portion de 25 m de dénivelé positif.

Le tableau ci-après, donne les fourchettes de pratique en fonction de la catégorie du parcours et d'un dénivelé positif égal à zéro.

### Note :

La validation du parcours se calculera en tenant compte du km/effort.

Catégories	Temps de pratique / distance	Spécificités éventuellement rencontrées sur les parcours
<b>XS</b>	≤ à 1h <b>ou 3 km effort</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Largeur de bande de roulement &gt;1M en tout point de l'itinéraire</li> <li>• Pente maximale de 15% pour une distance de 50m</li> <li>• Technicité maximale : La pose du pied s'adapte à l'irrégularité du support. Le placement des appuis se fait sur les zones de meilleure adhérence.</li> <li>• Le sol doit permettre le roulage sans difficulté excessive en toute condition météorologique.</li> <li>• Pas d'obstacle isolé ponctuel supérieur à 10cm à la montée, 20 cm à la descente</li> </ul>
<b>S</b>	> à 1 h et ≤ à 1h30 <b>ou &lt; à 3km et ≤ à 4,5 km effort</b>	
<b>M</b>	> à 1h30 et ≤ à 2h <b>ou &gt; à 4,5km et ≤ à 6 km effort</b>	
<b>L</b>	> 2h et ≤ 3h <b>ou &gt; 6km et ≤ à 9 km effort</b>	
<b>XL</b>	> à 3h <b>ou &gt; 9km effort</b>	

Par exception à la règle précédente, si le dénivelé positif cumulé est supérieur à 300m, tous les participants seront obligatoirement de la catégorie Open.

## 2.4 Médical

- Un poste de secours est mis en place par une structure agréée.
- Un médecin est présent sur l'ensemble de la durée de l'épreuve
- Les services de secours doivent pouvoir accéder en tout point du parcours
- Le cas échéant, un athlète aura l'obligation de se retirer de la course si l'ordre lui en est donné par le délégué médical ou par un membre du personnel médical.

## 2.5 Sécurité

- Le cas échéant, le COL s'assurera que les routes utilisées pour la compétition sont fermées à la circulation motorisée dans toutes les directions durant la durée de l'épreuve.
- Une personne arrêtée par une barrière horaire, raison médicale... reste sous la responsabilité de l'organisation jusqu'à son rapatriement sur la zone d'arrivée

## 2.6 Le lieu

La participation à une étape du circuit est une expérience unique !

Le lieu d'organisation reflète cet objectif.

La qualité de l'environnement immédiat, la mise en avant des richesses patrimoniales, culturelles et naturelles seront prises en compte dans l'étude de votre candidature.

## 2.7 La durée

- L'étape se déroule sur une journée avec un temps continu selon la typologie des formats décrite ci-avant.
- Des barrières de temps peuvent être mise en place en fonction des contingences liées à chaque organisation

## 2.8 La logistique

- L'organisateur propose aux sportifs et/ou équipes un local sécurisé de dépose du matériel dès la veille de l'épreuve.
- L'organisateur propose :
  - Des lieux ou tentes accessibles aux PMR en tenant compte des genres féminins et masculins
  - Des toilettes accessibles aux PMR sur les lieux de départ et d'arrivée
  - Si des navettes sont organisées elles doivent être accessibles PMR

## 2.9 Règlement sportif

Voir le document dédié "Règles et règlements du Handi Spot Trail Tour Handisport"

Des ajustements organisationnels sont possibles, dès lors que les conditions de pratiques et de sécurité sont améliorées pour les sportifs et les tiers (public, habitants...)

Les dossards seront fixés de manière visible sur le coureur ou sur le matériel de manière solide (ex 4 épingles pour un coureur debout).

## 2.10 Limite de délégation

Sans accord préalable différent de la règle suivante, une épreuve est labellisée pour 2 années consécutives.

Cette labellisation peut être reconduite pour deux années supplémentaires et ainsi de suite sans limitation de durée.

La FFH et l'entreprise Rossignol souhaitent permettre au plus grand nombre de territoires d'accueillir ces épreuves. Ils peuvent limiter le renouvellement des labellisations pour accueillir de nouveaux organisateurs

Cependant, une épreuve peut ne pas voir sa labellisation renouvelée pour :

- Le non-respect du cahier des charges
- Le souhait du COL de ne pas prolonger l'accord





### 3. CRITÈRES DE PARTICIPATION DES SPORTIFS

#### 3.1 Prérequis

Être titulaire, pour tous les pratiquants(es), d'une licence FFH selon le tableau suivant

Epreuve sportive	Licence Etablissement	Licence Loisirs	Licence compétition athlétisme	Pass'sport	Etrangers non licenciés FFH titulaires d'une licence WPA
Handi Spot Trail Tour	✓	✓	✓	✓	✓

- Présenter, pour tous les participants(es), un certificat médical de non contre-indication à la pratique du trail.
- Pour les participants(es) en situation de handicap, présenter sa carte de reconnaissance de personne handicapée ou une attestation médicale de reconnaissance de handicap par un médecin ou sa classification de compétition pour les athlètes classifiés(es) pour une pratique de compétition en athlétisme handisport..
- S'acquitter de l'éventuel montant de la participation financière demandée par chaque organisateur

### 3.2 Obligations

- Le sportif seul ou en équipe, doit suivre scrupuleusement le balisage et/ou la trace fournis par chaque organisation
- Le sportif seul ou en équipe s'engage à ne pas détériorer le milieu naturel dans lequel il évolue et, notamment, ne laisser aucun déchet sur le parcours de l'épreuve et dans les zones de départ et d'arrivée

### 3.3 Types de pratiques ouvertes

- En fauteuil à propulsion manuelle tout terrain de type "Trace S", "TrackZ" ou d'un autre matériel validé par la FFH ; et accompagné(e) en tant que de besoin
- En fauteuil de transport tout terrain de type joëlette
- Debout seul(e)
- Debout accompagné(e)



## 4. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation s'appuiera sur les piliers du développement durable.

Notamment, une attention particulière sera portée sur :

- ➔ Le transport
- ➔ La gestion du volume des déchets, leur tri et leur recyclage
- ➔ Le caractère local des prestations et de la restauration en particulier
- ➔ Le milieu naturel
- ➔ L'environnement social

La fédération peut accompagner les organisateurs retenus sur ces questions.

Une fiche d'auto-évaluation de vos actions vous est proposée en Annexe 1, dans le dossier de candidature

## 4. CONTRAINTES SPECIFIQUES

Les grandes lignes sont présentées ici et sont précisées lors de la signature de la charte d'engagement avec les organisateurs des étapes retenues.

### 4.1 Identité visuelle

La structure organisatrice inscrite au circuit respectera les engagements qui seront pris par signature d'une charte, dont :

- ➔ Appliquer les logos des partenaires sur tous les supports dédiés à la manifestation visée,
- ➔ Mettre en place les éléments de communication visuelle : village banderole, équipements...,
- ➔ Donner à chaque équipe la dotation fournie.

### 4.2 Equipes partenaires

Des inscriptions, dont le nombre sera convenu annuellement, seront gratuitement réservées aux équipes de collaborateurs des entreprises partenaires.

### 4.3 Durée d'engagement

L'organisateur s'engage à organiser son étape pour deux années consécutives. À défaut il lui sera demandé de restituer l'ensemble de la dotation perçue.

## 5. INSCRIPTION DANS LE CIRCUIT

### 5.1 Candidature

La structure organisatrice devra être affiliée à la Fédération Française Handisport ou en partenariat avec une association affiliée comme un comité départemental ou un club handisport pour candidater au circuit du HSTT.

**La date limite de réception d'une déclaration d'intention ou, si possible, du dossier de candidature est fixée au 15 novembre de chaque année.**

La validation du parcours se fera sur le terrain en collaboration avec un intervenant de la FFH.

**Le coût forfaitaire du déplacement de l'intervenant est fixé à 500 euros + les frais de déplacement.**

**Note :**

**Pour cette année 2024, le déplacement de l'intervenant FFH sera gratuit pour les 10 premières organisations qui déposeront leur dossier de candidature.**

La date et l'heure de dépôt du dossier feront foi.

Dossier à envoyer à : [d.charreyre@handisport.org](mailto:d.charreyre@handisport.org)

**Le dossier se trouve en Annexe 1**

### 5.2 Validation

Le comité de pilotage FFH analysera les candidatures pour vérifier l'adéquation des dossiers de chaque organisation avec :

- ➡ Les objectifs du circuit au regard de ce cahier des charges ;
- ➡ L'organisation du calendrier ;  
*NB : Il sera prévu un maximum de 2 étapes par mois*
- ➡ Une proposition d'épreuves couvrant, autant que possible, l'ensemble du territoire métropolitain

L'organisateur sera informé à partir du 1<sup>er</sup> décembre de la suite donnée à sa demande.

Une charte d'engagement sera cosignée par le responsable développement de la commission d'athlétisme handisport en tant que représentant de Mme. La Présidente de la FFH et par le ou la responsable légal(e) du comité d'organisation.



# Annexe 1 : Dossier de candidature

## Handi Spot Trail Tour (HSTT)

**Date :**

**Nom de l'épreuve :**

**Nom du responsable du dossier :**

1) **Ce dossier** engage le comité d'organisation à respecter le cahier des charges du HSTT.

Nous avons lu le cahier des charges : OUI

2) Nom du ou de la **responsable de l'épreuve handisport** et ses coordonnées

- Nom :
- Coordonnées :

3) Eventuellement, nom du ou de la **responsable de la communication** et ses coordonnées

- Nom :
- Coordonnées :

4) **Un descriptif de l'épreuve** sous la forme qui vous convient

- Ce peut être un dossier déjà réalisé à joindre en annexe
- Nombre de pratiquants lors de la dernière épreuve :
- Nombre de pratiquants en situation de handicap si c'est le cas :
- Site internet ou autre support en ligne :

5) Le **lien du parcours sur On Piste**

- Lien :

6) **Le règlement de l'épreuve** s'il n'est pas contenu dans la présentation du 4) de cette liste

- Document en annexe ou copié ici :

7) S'il y a une **capacité maximale d'accueil** et l'explication de cette jauge.  
Cela peut être aussi contenu dans la présentation du 4)

- Capacité :
- Facteurs limitants :

8) Un **budget prévisionnel**

- Document en annexe ou copié ici :

9) Description et adresse du **lieu de stockage du matériel**

- Adresse
- Description

**Date et signature**

Dans le cadre d'une démarche souhaitée et dite "écoresponsable", nous vous proposons la grille d'auto-évaluation ci-après.

**Niveau 1 : 10 à 17 - Niveau 2 : 18 à 25 - Niveau 3 : 26 à 33 - Niveau 4 : >34**

Les critères notés avec une astérisque (\*) sont incontournables

	Points de valorisation	Votre organisation
<b>GESTION DES DECHETS</b>		
Mise en place du tri sélectif (ordures + verre + emballages) sur l'ensemble de l'étape	2	
<b>Aucune utilisation du plastique à usage unique *</b>	<b>2</b>	
Récupération et valorisation des déchets organiques	2	
Vaisselle lavable/réutilisable 50%	2	
Vaisselle lavable/réutilisable 100%	3	
<b>Max</b>	<b>9</b>	
<b>TRANSPORT</b>		
Mise en place d'une ou plusieurs actions favorisant ou incitant au covoiturage pour se rendre à l'évènement	3	
Transport/Covoiturage organisé systématique sur site (participants / bénévoles)	2	
Zéro déplacement motorisé des participants pour la pratique	3	
<b>Max</b>	<b>6</b>	
<b>RESTAURATION</b>		
L'alimentation provient de productions régionales 50%	2	
L'alimentation provient de productions régionales >80%	3	
Ravitaillement et collations en vrac >50%	1	
Ravitaillement et collations en vrac 100%	3	
<b>Eau du robinet uniquement *</b>	<b>3</b>	
Produits de saison 50 %	2	
Produits de saison 100 %	3	
<b>Max</b>	<b>12</b>	
<b>EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT</b>		
Action favorisant la connaissance et la protection du milieu	3	
Action favorisant la gestion des déchets (en dehors des éléments déjà évalués plus haut)	3	
<b>Max</b>	<b>6</b>	
<b>SOCIAL</b>		
Partenariat avec entreprise ou association d'économie solidaire du département	3	
Aides à la participation pour publics en difficulté financière	2	
<b>Max</b>	<b>5</b>	
<b>DIVERS</b>		
Pack accueil éco conçu validé en amont par les responsables nationaux	2	
Récompenses éco conçues validées en amont par les responsables nationaux	2	
Autre action pertinente proposée par l'organisateur	1 à 3 par action	
<b>Max</b>	<b>7-...</b>	

